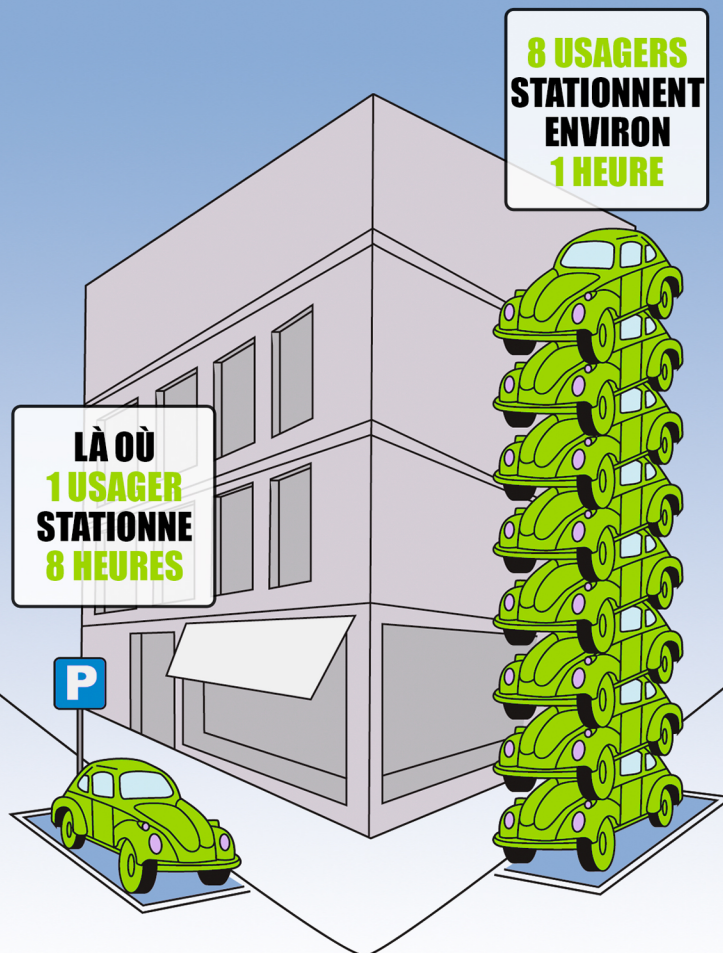




La zone bleue a pour but d'instaurer une rotation des véhicules et permettre un meilleur accès aux différents commerces du centre.

Pour rappel, elle permet de stationner pour une **durée limitée à 2h**. Une redevance de **12,50€** est prévue en cas de non respect de la zone.

Attention, des contrôles se feront plus nombreux dès le mois de juin 2024.



L'usage du disque est obligatoire du lundi au samedi (hors jours fériés légaux), de 9h à 18h. Un disque peut être obtenu gratuitement* et sur simple demande auprès des services Population ou Mobilité de l'Administration communale de Seneffe (un disque par ménage).

* jusqu'à épuisement du stock

Quels sont les endroits concernés par la zone bleue et quelles sont les solutions alternatives ?

Voir plan au verso.

Nombre de places disponibles :

- 11 places disponibles en zone bleue avec une **durée limitée de 2 heures**.
- Plus de 160 places à durée illimitée dans un rayon de 250 mètres.



SITUATION DES ZONES DE STATIONNEMENT

-  Stationnement en zone bleue
-  Stationnement libre
-  Stationnement interdit

Ne pas jeter sur la voie publique

